

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 58 du 31 juillet 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 10

DÉCISION N° 1322/ARM/CEMM

portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 22 juillet 2020

DÉCISION N° 1322/ARM/CEMM portant homologation d'un motif symbolique et d'un fanion.

Du 22 juillet 2020

NOR A R M B 2 0 5 4 7 2 1 S

Référence(s) :

- [Circulaire N° 249/DEF/CEMM du 13 mai 2004 relative à la symbolique militaire.](#)
- [Décision N° 1206/ARM/CEMM du 06 juillet 2020 portant renommage des unités de fusiliers marins.](#)

Lettre n° 203 ARM/ALFUSCO/AL du 16 juillet 2020 (n.i. BO).

Lettre n° 00503131 ARM/SGA/SHD/DHS/DSD/BSM du 21 juillet 2020 (n.i. BO).

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [141.6.](#)

Référence de publication :

1. Le motif symbolique et le fanion du bataillon de fusiliers marins *Détroyat*, tels que décrits dans l'annexe, sont respectivement homologués sous les numéros M 1148 et M 2019.14.

2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

ANNEXE

ANNEXE I.

DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE ET DU FANION DU BATAILLON DE FUSILIERS MARINS DÉTROYAT.

1. DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE DU BATAILLON DE FUSILIERS MARINS DÉTROYAT.



1.1. Description héraldique.

Rondache d'argent à l'ancre de marine de sable aux reflets de fer, chargée d'un écusson aux armoiries de la ville de Toulon soutenu par deux fusils d'or passés en sautoir, brochant sur le tout un poignard haut d'or et de fer. Le tout accompagné au chef de l'inscription en lettres capitales d'azur "BATAILLON DE FUSILIERS MARINS" et en pointe de l'inscription en lettres capitales du même "DÉTROYAT".

Armoiries de la ville de Toulon : d'azur à la croix d'or.

2. DESCRIPTION DU FANION DU BATAILLON DE FUSILIERS MARINS DÉTROYAT

2.1. Dimensions.

Fanion de type C, frangé or.

Guidant 30 cm, battant 40 cm.



REVERS



AVERS

2.2. Revers (Hampe à droite) .

Fond blanc portant en son centre le motif symbolique du bataillon de fusilier marins Détrouyat, sans les inscriptions, accompagné au canton dextre supérieur d'une croix de Lorraine de gueules.

2.3. Avers (Hampe à gauche).

Fond bleu clair à deux ancres de marine de gueules passées en sautoir, accompagnées en chef de l'inscription en lettres capitales d'or incurvées avec empattement "BATAILLON DE FUSILIERS MARINS", à la pointe de l'inscription en lettres capitales d'or avec empattement placée horizontalement "DÉTROYAT".

Le numéro du fanion sera obligatoirement reproduit en haut de la partie de l'étoffe attachée à la hampe, sur le revers.

Conformément aux prescriptions de la [circulaire de première référence](#), point 6 alinéa 4 et point 7 alinéa 2, un exemplaire de chacune des réalisations comportant le motif symbolique (tape de bouche, insigne, etc.) ainsi qu'une photo numérique en couleur de l'avant et du revers du fanion prise sur fond blanc devront être adressés au service historique de la défense (clotilde1.rouvillain@intradef.gouv.fr - nathanaelle.victoire@intradef.gouv.fr).

3. CODE CALORIMÉTRIQUE.

CORRESPONDANCE HÉRALDIQUE	COULEURS	CODE CMNJ
D'ARGENT	BLANC	0-0-0-0
D'AZUR CLAIR	BLEU CLAIR	63,86-17,16-14,64- 0,67
DE SABLE	NOIR	100-100-100-100
DE GUEULES	ROUGE (avers)	18,65-100-85,5- 10,17
	ROUGE (revers)	0-94,58-91,28-0
DE FER	GRIS	37,11-28,69-29,14- 7,56
D'OR	JAUNE (fusils)	19,33-23,27-68,9- 4,15
	JAUNE	6,61-18,48-90,48- 0,18